

Les jardins familiaux : une réponse à la précarité alimentaire pour les personnes issues de l'immigration récente ?

Léna Jégat (doctorante UMR 6590 ESO, Université de Caen) – léna.jegat@unicaen.fr

Points clés :

1. Les jardins familiaux permettent aux ménages des catégories populaires d'accéder à des fruits et légumes de bien meilleure qualité que ceux auxquels ils auraient accès en passant par la sphère marchande. Pour les bénéficiaires issus de l'immigration, l'utilité est exacerbée par l'accès à des produits spécifiques à la culture alimentaire, peu commercialisés en France ou de manière trop onéreuse.
2. Pour ces personnes, l'accès à une parcelle potagère est aussi l'occasion de faire perdurer un attachement à la terre et de perpétuer les traditions paysannes familiales. Souvent, ce sont les semences du pays d'origine qui sont cultivées.
3. Les jardiniers tentent de reproduire les conditions pédoclimatiques du pays d'origine afin de faire perdurer leurs pratiques culturelles, les parcelles sont alors très reconnaissables (éloignement du modèle du jardin potager rural classique). Ces formes suscitent de vives réactions négatives de la part de la communauté jardinière.
4. La communauté culturelle apparaît comme une véritable ressource (facilitation de l'accès au foncier, entraide, échanges etc.).

1. Éléments de contexte

Depuis deux ans, le projet de destruction des jardins ouvriers d'Aubervilliers au profit d'un bassin olympique a régulièrement fait l'actualité : finalement plusieurs centaines de mètres carrés de potagers ont été détruits fin 2021. Un des arguments mobilisés pour préserver ces espaces fut, dans un contexte de crise sanitaire mondiale suivie d'une période d'inflation générale des prix de consommation, l'apport alimentaire pour les ménages du quartier. Plus largement, la difficulté d'accès à une alimentation de qualité conduit à poser la question suivante : en quoi les potagers des jardins familiaux peuvent-ils constituer une réponse à la précarité alimentaire ?

Les jardins familiaux, hérités des jardins ouvriers, ont été créés à la fin du XIX^e siècle dans le Nord de la France par l'Église catholique. Ils répondent à trois grands objectifs : (I) l'aide alimentaire pour combler la faiblesse des salaires du monde ouvrier, (II) l'amélioration des conditions de vie (accès à une nourriture saine, occupation éloignée des bistros et taudis, enrayer la propagation des épidémies), (III) fixer les ménages issus de l'exode rural en leur permettant un nouvel attachement à la terre. Tout au long du XX^e siècle, ces espaces vont évoluer rapidement (type de public, fonctions attribuées, formes des parcelles, organisations, gestions, usages et considérations par les pouvoirs publics) passant de leur apogée lors des conflits mondiaux à leur quasi-disparition durant les trente glorieuses. Ils connaissent un renouveau depuis les années 1990 avec la cohabitation de deux types de populations : des ménages appartenant aux catégories populaires qui font leur retour au jardin à des fins alimentaires et des ménages des catégories sociales plus favorisées attirés par la dimension environnementale.

Les jardins familiaux seront définis ici comme des regroupements de parcelles potagères individuelles distinctes et distantes des habitations. Gérées par des associations sur du foncier public (même si d'autres formes subsistent), la majorité des parcelles mesurent entre 150 et 300 m² et sont mises à disposition des habitants pour quelques dizaines d'euros par an.

2. Description de la question de recherche

Pour une large part de la population, l'accès à des denrées alimentaires de bonne qualité (saines et nutritives) via la sphère marchande est trop onéreuse. Pour les personnes issues de l'immigration récente (nées à l'étranger), la difficulté est exacerbée à la fois pour des raisons budgétaires mais aussi au regard d'une culture alimentaire qui ne correspond pas aux produits cultivés en métropole, comme l'illustre la citation ci-dessous :

« C'est compliqué parce que la plupart des gens qui viennent ici sont des immigrés et les dons qu'on leur propose ne sont pas adaptés à leurs cultures [...] non mais c'est vrai, ils vont pas mettre une botte de radis dans le couscous ! » - Bénévole d'une banque alimentaire, Cherbourg, 2020.

Les jardins familiaux, historiquement créés dans un objectif d'aide alimentaire pourraient alors constituer des leviers correctifs des inégalités d'accès à l'alimentation (jardinage comme surtravail domestique). Si de nombreuses études ont démontré la dimension populaire de ces espaces (Pluvinaige et Weber, 1992 ; Consalès, 2004 ; Guyon, 2008), ainsi que l'importance de leurs fonctions alimentaires (Pourias, 2014 ; Marie, 2019), rares sont celles qui s'intéressent au cas spécifique des personnes immigrées (Hochedez, 2018 et 2020).

La communication propose d'interroger l'objet « jardins familiaux » comme une réponse potentielle à la précarité alimentaire des ménages issus de l'immigration récente : de quelle manière les potagers peuvent-ils être des leviers correctifs des inégalités d'accès à une alimentation de qualité ?

Permettent-ils aux personnes issues de l’immigration récente d’obtenir des denrées correspondantes à leurs cultures alimentaires ? Quels sont les enjeux sous-tendus par la production potagère de légumes originaires de régions dont les caractéristiques pédoclimatiques sont différentes ? Quels sont les enjeux d’acceptation sociale des pratiques de ces populations spécifiques dans un milieu fermé d’entre-soi populaire ?

3. Méthodologie employée

Des éléments de réponse à ces questions de recherche sont fournis par les résultats d’une enquête par questionnaire des bénéficiaires des jardins familiaux de trois agglomérations normandes dans le cadre d’un travail de thèse en cours divisé en trois grandes parties : l’appropriation de la parcelle (motivations, fonctions attribuées et pratique sociale du jardin...), la production alimentaire (variétés cultivées, présence de petit élevage, dépenses annuelles pour le jardin, conséquences sur le budget du ménage et sur son alimentation...) et le recueil des propriétés sociales (types d’habitation, jardinage dans l’enfance, origine sociale...). Dans ce travail qui interroge les pratiques d’autoproduction alimentaire des jardiniers, la question de celles des personnes issues de l’immigration récente est marginale mais fournit néanmoins quelques pistes.

Ce sont 592 bénéficiaires de ces jardins qui ont pu être enquêtés lors des saisons 2021 et 2022, soit 20 % de la population mère¹. Les personnes issues de l’immigration récente, identifiées comme celles ayant déclaré être nées à l’étranger (définition très stricte puisque sans être né à l’étranger, les liens avec le pays d’origine peuvent être forts), représentent 21 % de l’échantillon. Le tableau ci-dessous en montre la répartition selon les terrains d’étude (cf. tableau). Notons que la sous-représentation de cette population résulte principalement de la barrière de la langue : l’aide d’un traducteur automatique, d’un intermédiaire familial ou le dialogue dans un langage commun peu maîtrisé, en plus d’être assez rare, constitue une véritable perte d’information.

	Rouen (42 communes)	Caen (31 communes)	Alençon (11 communes)
Contexte de l’agglomération	450 000 habitants, importance des activités industrielles et portuaires, proximité de la région parisienne	200 000 habitants, passé industriel réduit (SMN ²), proximité du littoral, politique de la ville ne soutenant pas la production potagère	50 000 habitants, proximité avec le monde rural, des jardins associatifs dans les QPPV versus des jardins sur foncier privé
Nombre de sites de jardins familiaux	37 dont 10 avec au moins une personne enquêtée immigrée	24 dont 5 avec au moins une personne enquêtée immigrée	10 dont 2 avec au moins une personne enquêtée immigrée
Nombre d’enquêtés (=20 % des jardiniers de l’agglomération) & % personnes nées à l’étranger	385 dont 17 % (principalement du Maghreb puis du Portugal)	153 dont 18 % (principalement du Portugal puis du Maghreb)	54 dont 57 % (Asie, Moyen Orient et Maghreb)

¹ La population mère désigne ici les 3 000 bénéficiaires des jardins familiaux des trois terrains d’étude.

² Société Métallurgique Normande (1917- 1993) implantée à l’Est de l’agglomération.

Une vingtaine d'entretiens semi-directifs avec les présidents des associations de jardins et des observations sont venus compléter la méthodologie.

4. Résultats et perspectives

Le potager : un moyen de lutte contre la précarité alimentaire ?

Aujourd'hui, les jardins familiaux sont avant tout considérés comme des espaces verts supports à la pratique d'un loisir populaire. Leur intégration dans les projets de trames vertes urbaines traduit l'importance de leurs fonctions environnementales, notamment vis-à-vis de la biodiversité. Pourtant, pour les bénéficiaires de ces dispositifs, la fonction alimentaire reste primordiale : 72 % des enquêtés qualifient leur parcelle d'espace de culture potagère. La production de fruits et légumes, réalisée dans le cadre du surtravail domestique, permet aux jardiniers d'avoir accès à des produits de bien meilleure qualité que ceux auxquels ils pourraient prétendre en passant par la sphère marchande.

Le constat dressé auprès des enquêtés sur les trois terrains normands est sans appel : les légumes sont meilleurs par leur saveur (« *je retrouve le goût des légumes d'autrefois* » ; « *j'peux vous jurer qu'après avoir mangé une tomate d'ici vous mangez plus celles du supermarché* ») et par leur qualité, notamment sanitaire, c'est-à-dire cultivée de manière relativement naturelle (« *on sait ce qu'on mange* » ; « *on est sûrs qu'il n'y a pas de produits* » ; « *c'est 100 % bio* »), discours dépassant très largement les quelques enquêtés issus des CSP+.

Au-delà de l'approche qualitative, c'est surtout l'accès aux produits qui ressort. Malgré les dépenses engagées (dont la moyenne annuelle atteint 207 €), les enquêtés mettent en avant l'apport économique de leur potager : « *oui, c'est sûr je fais moins d'achats et de dépenses, surtout l'été* ». Couplé à la conservation des productions (stérilisation, congélation, confitures etc.), le jardin peut alors constituer un réel apport financier : « *vu nos maigres retraites, on pourrait pas s'en sortir sans le jardin* » « *c'est un 13^e mois* », « *ça nous permet de faire des économies, on a gagné 521 € en 2020* », « *c'est sûr que c'est rentable, mais faut voir le temps qu'on passe dedans [...] vous allez me dire, on a que ça à faire de nos journées !* ».

Ces résultats concordent avec deux enquêtes quantitatives, menées par carnets de récoltes auprès de jardiniers franciliens (Pourias, 2014) et normands (Marie, 2019). Cette méthodologie également mobilisée dans le cadre de la thèse présente des premiers résultats qui tendent à confirmer l'importance de ces productions potagères.

Pour les bénéficiaires des jardins familiaux issus de l'immigration, le phénomène est exacerbé. Deux raisons à ce constat : le jardin fournit des produits de meilleure qualité que ceux accessibles dans le commerce et des produits liés à leur culture alimentaire. Ces produits – rares et importés de loin, surtout accessibles grâce la vente informelle –, font l'objet d'achats d'exception comme l'illustrent ces deux jardiniers : « *C'est les magasins des frères Tang à Paris, on achète quelques fois ici mais c'est très cher, on serait sur la paille si on achetait tout là-bas* » / « *C'est 17 € le bouquet et seulement sur les marchés parisiens [...] ici, j'en ai 5 m² et pour quasiment rien, j'ai ramené des graines du Cambodge* ». Le constat est plus ou moins accentué selon la région d'origine des migrants : en Normandie, les Maghrébins ont plus de facilités que les Cambodgiens à trouver les produits de bases de leur culture alimentaire. Dans certains cas, la production potagère est vendue au sein de la communauté culturelle locale afin d'en approvisionner les ménages (exemple de la communauté asiatique dans l'agglomération alençonnaise).

La parcelle : un lieu où faire perdurer les traditions familiales ?

L'un des objectifs à la création des jardins ouvriers était de fixer les populations issues de l'exode rural en leur permettant un nouvel attachement à la terre, *via* la parcelle potagère. Encore aujourd'hui, nombre de bénéficiaires déclarent avoir voulu une parcelle de jardin par tradition, pour cultiver les semences familiales ou utiliser l'héritage d'un savoir-faire agricole ou horticole. Pour les bénéficiaires issus de l'immigration récente, ce rapport à la terre est décuplé par l'éloignement aux terres familiales, d'autant plus que près de la moitié de ces enquêtés sont enfants de paysans (plus de 60 % chez les personnes nées au Portugal ou au Moyen-Orient). Comme les populations ouvrières issues de l'exode rural, le passage du milieu agricole à la barre HLM renforce l'importance de la place accordée à la parcelle de jardin puisqu'elle permet l'accès à la terre. Cet attachement à la terre induit forcément une appropriation de l'espace particulière : les parcelles de jardin sont pensées comme une réplique des villages ruraux d'origine (cf. Hochedez, 2018) : grande place accordée au potager (organisé comme un champ), présence de petit élevage si le règlement de l'association le permet (volailles, lapins, chèvres), importance de la place accordée à l'espace « lieu de vie » (prise de repas en famille...). La parcelle de jardin est aussi parfois le lien qui reste entre la personne et ses origines. Ce jardinier prenant en photo son épouse laotienne entre les épis de maïs en est l'illustration : « *La famille restée là-bas, ils sont fiers de ma femme parce que si elle fait un jardin c'est qu'elle les oublie pas, c'est qu'elle se sert de son éducation* ».

La parcelle potagère permet donc aux personnes issues de l'immigration récente d'avoir accès à des fruits et légumes correspondants à leur culture alimentaire. L'accès aux semences de variétés spécifiques (parfois exotiques) non commercialisées en France, est l'une des principales difficultés. La famille est le fournisseur le plus fréquent, *via* des envois postaux (de manière plus ou moins légale) ou des cadeaux à l'occasion de visites. Intervient ensuite la communauté culturelle qui permet d'effectuer des commandes groupées lors de voyage dans le pays d'origine (« *quand l'un de nous retourne au bled, tout le monde lui fait sa commande* »), des échanges voire même de la vente. Ces échanges au sein de la communauté sont aussi un marqueur de l'intégration sociale dans le quartier (« *Avant on avait pas beaucoup de contacts, vu qu'on habite pas Perseigne, c'est depuis que ma femme a le jardin qu'on connaît d'autres Laotiens sur Alençon* »). Au-delà de l'accès aux semences spécifiques, l'enjeu pour ces personnes est l'adaptation des pratiques culturelles aux conditions pédoclimatiques normandes (caractéristiques agronomiques du sol, disponibilité en eau, température, taux d'humidité, amplitude des saisons, etc.). Pour les personnes issues de pays dont les conditions sont trop différentes, des serres de tailles très importantes (50 à 200 m²) recréent artificiellement des conditions propices à la production (cf. *photos ci-après*). De la même manière, sur plusieurs sites de jardins enquêtés, les bénéficiaires se regroupent par « quartiers de jardins » en fonction de leurs origines spatiales, certains vont même jusqu'à collectiviser leurs parcelles afin de maximiser la production (une parcelle pour les oignons, une autre pour les pommes de terre, etc.). Au-delà du non-respect des règles imposées par les documents d'urbanisme, c'est surtout l'acceptation par la communauté jardinière et les personnes à la tête de l'association qui pose problème. En effet, ce qui sort du modèle classique du potager rural traditionnel (grande serre, bâchage, cultures grimpantes, cultures en champs, potager non entretenu au cordeau, culture en bacs, permaculture etc.), fait parfois l'objet de vives réactions.



Grandes serres de bénéficiaires originaires d'Asie du Sud-Est (Alençon, Jégat, 2021)



Bâchage complet de la parcelle et culture de clôture (Alençon, Jégat, 2021)

Le jardin : vecteur d'intégration sociale ?

Aujourd'hui, l'accès au foncier cultivable est un enjeu considérable au sein des villes, exacerbé pour les ménages des catégories populaires (résidence en immeuble, interdiction de cultiver par les bailleurs sociaux). Pourtant, les jardins familiaux ne sont-ils pas un élément de réponse à la précarité alimentaire en permettant aux ménages précaires de cultiver eux-mêmes des légumes ? Pour les personnes issues l'immigration récente, les enjeux sont décuplés : indisponibilité des aliments correspondants à leur culture alimentaire ; accès au foncier cultivable très compliqué par la difficulté d'intégration des structures associatives – frein linguistique alors que l'interconnaissance au sein de la communauté culturelle permet souvent de le dépasser – ; sans négliger la confrontation à des présidents parfois racistes comme l'illustre les verbatims suivants. « *Ce sont des populations difficiles à gérer, vous avez vu les noms (parle tout bas), regardez sur la liste [...] ils respectent rien, ça vient faire la sieste au jardin, c'est pas possible [...] et que j'entretiens pas le jardin, et que je ramène tous les cousins pour manger [...] et puis tu as vu la taille des familles ?* » / « *Vous embêtez pas avec votre sondage, personnes parle français ici, ils vont répondre pas, c'est hostile vous savez* » / « *Ah bah les Portugais ils viennent avec leurs parpaings, ça bétonne tout et après bonjour le prix des travaux pour détruire* »

Après l'attribution d'une parcelle de jardin, l'enjeu principal est l'intégration sociale au sein des membres de l'association. En dehors de quelques cas très particuliers, la grande majorité des bénéficiaires est composée d'hommes (75 %), retraités (71 %), appartenant aux catégories populaires (69 %), nés à moins de 100 km de leur parcelle de jardin (66 %). Ainsi, les réactions aux différences sociales et culturelles (personnes immigrées, femmes, CSP+) peuvent parfois être hostiles, notamment à cause d'une vision du jardin différente (représentation du « beau » jardin et de ses fonctions, rôle de chaque personne du ménage, types de production etc.) avec des réactions vives, en particulier sur

l'entretien du jardin et la construction « en dur », comme l'illustrent ces verbatims. « *Mon voisin c'est un Portugais, mais (insiste) c'est mon ami* » / « *Regardez le jardin comme il est crado, ces gens-là désherbent jamais [...] les Algériens cultivent dans la merde [...] nan mais c'est vrai, même chez eux, j'y suis allé pour la guerre et j'ai bien vu, c'est leur façon de faire* » / « *Oui il y a des jeunes, hier il y avait la petite infirmière... oh bah ça vit pas... elle est tout en noir, toute enveloppée [...] oui bah vous voyez, quoi, on lui voit que les yeux [...] ils sont différents, moi ça m'inquiète pour vous mademoiselle [...] vous savez ils ne connaissent pas la contraception, les p'tits ils les font par 10, ils vont nous coloniser c'est sûr [...] et puis il y a un problème dans leurs familles, pourquoi c'est les femmes qui font le jardin ?* »

Les jardins familiaux sont de véritables leviers correctifs des inégalités d'accès à une alimentation de qualité puisqu'ils permettent aux ménages bénéficiaires d'accéder à des produits de meilleure qualité que ceux auxquels ils peuvent prétendre en passant par la sphère marchande. Pour les personnes issues de l'immigration, les enjeux sont exacerbés par l'éloignement de la culture alimentaire d'origine (production de denrées non disponibles dans le commerce, intégration sociale etc.). Bien sûr, ces propos sont à nuancer en fonction de l'importance de la communauté culturelle au sein de la ville et de son intégration (existe-t-il des commerces spécialisés ? la vente informelle est-elle possible ?), du site de jardin (marginal ou plusieurs bénéficiaires originaires de la même région ?), mais aussi et surtout de la gestion de l'association (règlement très strict ? possibilité d'adapter la parcelle aux pratiques culturelles ? marginalisation voire rejet de ces bénéficiaires ?).

Bibliographie indicative

Consalès J.N., 2004, « les jardins familiaux de Marseille, Gênes et Barcelone : laboratoires territoriaux de l'agriculture urbaine dans l'arc méditerranéen », Thèse de Géographie, Université Aix-Marseille, 505p.

Guyon F., 2008, « Les jardins familiaux aujourd'hui : des espaces socialement modulés », *Espaces et sociétés*, n°134, pp 131-147

Hochedez C., 2018, « Migrer et cultiver la ville : l'agriculture communautaire à Malmö », *Urbanités*, n°10, 14p.

Hochedez C., 2020, « La nature jardinée à l'épreuve de la société suédoise multiculturelle. Espaces et pratiques de la nature urbaine à Malmö et Göteborg (Suède) », *Annales de géographie*, n°736, pp. 55-83

Marie M., 2019, « Estimation de la contribution de la production potagère domestique au système alimentaire local », *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement*, n°19-2, 22p.

Pluinage M., Weber F., 1992, *Les jardins populaires : pratiques culturelles, usages de l'espace, enjeux culturels*, Ministère de la Culture, 211p.

Pourias J., 2014, *Production alimentaire et pratiques culturelles en agriculture urbaine. Analyse agronomique de la fonction alimentaire des jardins associatifs urbains à Paris et Montréal*, Thèse de doctorat en sciences agronomiques, AgroParisTech et Université de Québec, 292 p.